

République française  
Département de la Loire  
Arrondissement : ROANNE  
**COMMUNE DE JURE**

**Séance du mardi 25 octobre 2022**

Date de la convocation: 20/10/2022

**Membres en exercice :** 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

**Présents :** 9 **Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

**Votants:** 9 **Représentés :**  
**Excusés :** Chantal PALLANCHE, Delphine FORISSIER  
**Absents :**  
**Secrétaire de séance :** Romain CHABRE

**DE\_20221025\_04**

**Contrôle et amélioration de la consommation énergétique**

Monsieur le Maire explique que face aux augmentations des coûts de l'énergie, l'ensemble des bâtiments et équipements communaux doivent être analysés en fonction de leur consommation d'énergie (électricité et gaz).

- **Mairie :** Une estimation de coût avait été demandé au SIEL pour l'éventuelle installation d'une chaudière à granules qui s'élève à 20 000 €. En contrepartie, une subvention prime chaleur de 6 420€ était proposée. Suite à de nouvelles décisions de l'Etat, le pourcentage de prime a augmenté et la participation serait maintenant de 8 400 € HT. Pour l'heure, un plombier chauffagiste a réglé au mieux la chaudière et a mis en service le système de programmation selon l'utilisation de la mairie.
- **Salle des fêtes :** Il est à ce jour difficile d'envisager un investissement compte tenu de la configuration des lieux. La mairie est à l'écoute de tout type de projet ou d'installation moins énergivore. A ce jour, il pourrait être proposé une augmentation du tarif forfaitaire du gaz en cas de location de la salle qui est actuellement de 5€/m3 ; il est demandé aux Conseillers d'envisager un nouveau tarif forfaitaire.
- **Eclairage public :** Il est rappelé que l'éclairage public de la Commune est 100% LED et que notre consommation d'électricité a connu une réduction plus que significative. Notre « consommation électrique » s'élève à environ 1 300€ contre 4 000€ environ avant le passage en LED. Une étude a été menée par le SIEL concernant une éventuelle extinction nocturne. Le coût des re-programmations des LEDS serait d'environ 4 650€ dont 2 092,50€ de participation communale. Cette opération ferait « gagner » environ 500€/an de consommation. Il est rappelé qu'il s'agit de prix « à ce jour » qui ne tiennent pas compte des augmentations de prix de l'an prochain.
- Possibilité, par le SIEL d'installer gratuitement les **horloges connectées pour les éclairages publics** des communes rurales. Les bénéficiaires de ce projet devront adhérer au réseau ROC42. Si ce point semble intéresser les Conseillers, il sera présenté au Conseil de novembre avec les conditions d'adhésion au réseau ROC42

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :**

- **Approuve l'augmentation du forfait gaz, applicable lors de locations de la salle des fêtes, pour le faire passer de 5 à 8 € le m3 à compter du 1er décembre 2022,**
- **Autorise le Maire à déposer une candidature auprès du SIEL pour faire bénéficier la commune de l'installation de 3 horloges connectées.**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Le Maire, Patrice ESPINASSE